

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence, de Monsieur Julien GAILLARD, maire.

Etaient présents : MMES PERROT, BELABED, TWARDAWA, ROUÉ, MANASSÉ, MATHIAUX, HARITI, DAMRY, FAYAT, JUPILLE, MRS AUGROS, BEURAIN, LOPES DUQUE, BRANGEON, PREDY, BENATIER, SALMON, MATHIAUX, GUIBERT.

Absents avec pouvoir : Mr PICOCHÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme COLLIN avec pouvoir à Mme BELABED, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr HERBIN avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mme NATTERO avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme FAYAT.

Absent sans pouvoir : Mr BIGOT

Secrétaire de séance : Mme PERROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que Mr Alain GAILLARD, ancien maire de la commune est décédé au cours de l'été. Mme FAYAT lui rend hommage en décrivant ses engagements pour la collectivité tout au long de sa vie qu'il s'agisse de l'école Sainte Thérèse ou de la commune. Il aura été successivement Adjoint au maire puis maire de 2010 à 2014, Vice-Président de la communauté de communes, Président du Syndicat intercommunal des eaux de Couilly St Germain. Mr GOUROVITCH lui confiera même des responsabilités alors qu'il était dans l'opposition, eu égard à ses compétences dans le domaine de l'urbanisme. Il mènera à bien la révision du PLU de la commune dont les différentes dispositions seront reprises dans le PLUI du Val d'Europe Agglomération. Le conseil municipal présente ses condoléances à son épouse, ses enfants et toute sa famille. Mr le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence à sa mémoire.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2026.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr GAILLARD présente au conseil municipal les quelques modifications envisagées. Il s'agit d'une modification du nombre de questions attribuées à l'opposition dans l'article 5 et la création d'un article 30 concernant les questions de la population.

Mme TWARDAWA signale qu'il faut mettre à jour la date qui figure à l'article 34, Mme ROUÉ rajoute qu'il faut revoir également le sommaire au niveau de la numérotation des pages.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement du conseil municipal.

CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DE MELUN

Mr LOPES DUQUE rappelle le projet de mise en sécurité de la rue de Melun dont un des volets concerne l'enfouissement de tous les réseaux aériens entre le croisement avec la rue Douvizie et le croisement avec le chemin du bout du monde. Le convention avec Orange décrit la partie des travaux que la société Orange prendra à sa charge financière.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le maire à signer la convention avec la société Orange.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'attaché territorial pour l'arrivée du nouveau directeur des services qui prendra son poste au 1^{er} décembre 2026 pour succéder à Mr SCHLAYEN qui a fait valoir ses droits à la retraite. Une période de deux mois est prévue pour assurer un passage de relais efficace.

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES, DU COLUMBARIUM ET DES CAVURNES

Mr AUGROS rappelle que les tarifs des concessions funéraires et du colombarium n'ont pas été actualisées depuis 2012. Il s'agit de rétablir une cohérence avec les tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des concessions funéraires et des équipements cinéraires comme suit :

Concession funéraire 15 ans : 170 €
 Concession funéraire 30 ans : 300 €
 Case de columbarium 15 ans : 310 €
 Case de columbarium 30 ans : 700 €
 Cavurne 15 ans : 300 €
 Cavurne 30 ans : 600 €

FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC

Mr AUGROS explique la nécessité de fixer des tarifs pour les occupations privatives du domaine public communal par des commerces qui sont de plus en plus fréquentes.

Il est proposé d'établir des tarifs différents en fonction des activités commerciales pratiquées

Occupation du domaine public liées aux activités commerciales et évènementielles

	Objet		Montant	Observation
1	Fête foraine (<i>attractions / stands</i>)	U / événement'	110.00 €	Fluides compris
2.1	Commerces ambulants (<i>manif. ville</i>)	U / jour	30.00 €	Fluides compris
2.2	Commerces ambulants (<i>temporaire</i>)	U / jour	20.00 €	
3	Terrasses éphémères de restaurant	m 2 / mois	5.00 €	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir du 22 septembre 2026.

DON A LA FONDATION DE FRANCE SOLIDARITE FEUX DE FORETS

Mme FAYAT expose la situation dramatique engendrée par les feux de forêts qui ont frappé notamment la forêt de Fontainebleau en juillet 2026, en détruisant des espaces naturels majeurs. Il est proposé de faire un don de 3000 € à la Fondation de France pour participer à la restauration de la forêt de Fontainebleau.

Mme TWARDAWA demande si le Val d'Europe Agglomération a fait un don. Mr GAILLARD ne possède pas d'information à ce sujet à ce jour.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à la Fondation de France.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion pour l'année 2026 au fonds de solidarité logement 77.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

N°09D/2026 Contrat de maîtrise d'œuvre conclut avec Intégral environnement d'un montant de 42 315 € HT pour la requalification de la rue de Melun.

N°10D/2026 Demandes de subventions pour la requalification de la rue de Melun auprès du Département (FAC et amendes de police), Région, Etat (DSIL) et Ile de France mobilités.

N°11D/2026 Convention de mandat de gestion avec la société LOGEA pour la location du bien 54 rue de Paris avec un taux de rémunération de 7% TTC.

N°12D/2026 Demandes de subventions pour la requalification de la rue de Melun auprès du Département (FAC et amendes de police), Région, Etat (DSIL) et Ile de France mobilités, répartition des demandes par financeur et par catégorie de travaux

INFORMATIONS DU MAIRE

Un contrat d'aide à maîtrise d'ouvrage a été mis en place pour lancer un marché d'entretien de voirie.

Les travaux d'ENEDIS entre la place de la mairie et la rue Mondet seront achevés dans 3 semaines.

Une réunion technique est programmée le 23 septembre pour la réalisation de la piste cyclable par le Val d'Europe Agglomération entre le collège et Montry.

La commune a reçu dernièrement les notifications de l'Etat d'une subvention de 75 000 € pour la réfection de la couverture de la mairie et de 36 800 € pour la réfection de la toiture de l'Eglise communale.

QUESTIONS ORALES

Mme ROUÉ donne lecture des questions de Mr FISCHER qui dénonce la présence fréquente de trottinettes électriques sur le skate park. Mr GAILLARD rappelle que c'est interdit par arrêté municipal des consignes ont été données à la police municipale pour renforcer les contrôles.

Mr FISCHER signale une grille avaloir bouchée chemin du bout du monde, il s'agit de la compétence de VEOLIA qui sera informée afin qu'elle puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Mr BEAURAIN donne lecture de ses questions qui concernent le chalet des ados et la restauration scolaire. Mr GAILLARD constate qu'il ne s'agit pas de questions orales mais de points à examiner. Il propose un rendez-vous avec Mr GUIBERT afin que ses sujets puissent être traités.

Mme ROUÉ souhaite savoir si des potelets équipés de sacs à déjections canines existent à Montguillon. Mme FAYAT lui répond que ce n'est pas le cas à ce jour mais il est prévu l'implantation de deux équipements prochainement. Mr GAILLARD complète le propos en proposant de fournir le plan demandé des équipements existants sur la commune.

Mme ROUÉ souhaiterait connaître la réglementation concernant la collecte des déchets sur la commune. Mr GAILLARD lui donne l'arrêté municipal du mois d'août 2026 qui régit la présentation, le stockage temporaire et la collecte des déchets ménagers et assimilés.

EVENEMENTS A VENIR

Mme JUPILLE donne lecture des différents événements à venir.

Samedi 26 septembre marché nocturne des artisans de 18h00 à 20h00

Samedi 03 octobre Fête des ptits Loups de 11h00 à 17h00 à l'école

Du 9 octobre au 14 octobre grande fête foraine au centre sportif

Samedi 10 octobre feu d'artifice sur la plaine sportive

Samedi 17 et dimanche 18 octobre Octobre Rose : exposition photos, marche solidaire, atelier danse ...

Samedi 24 octobre Repair café 9h-12h sur inscription ferme des religieux

Halloween avec l'Espace culturel Vercors le 24, 30 et 31 octobre nouvel ESCAPE GAME et 31 octobre flashmob à 16h00

Dimanche 25 thé dansant organisé par le comité des fêtes

Jeudi 29 octobre collecte de sang au gymnase sur inscription

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>